

LA COMMUNAUTE CROATE DE FRANCE, LA SOLIDARITE DES FRANÇAIS ET LA MOBILISATION DES INTELLECTUELS EN FAVEUR DE LA CROATIE DURANT LA GUERRE

A la veille de la guerre d'agression et de conquête dirigée contre les pays croates de l'ex-Yougoslavie, il serait inexact de dire que la cause croate ait été d'emblée bien perçue dans les milieux officiels en France, les grands médias entretenant même un climat nettement hostile. Il est vrai que la propagande anti-croate, profitant de la sous-information et de la vénalité de la presse au début du siècle passé avait fait son œuvre, dès avant la seconde guerre mondiale (1), dont les événements ont donné lieu à de nouveaux clichés mêlant le vrai et surtout le faux. L'information distillée par les principaux médias a régulièrement entretenu les mêmes dénis et préjugés croatophobes pendant toute la fin du siècle (2). Dans un tel environnement, et confrontée à un dénigrement quasi-systématique, la Diaspora croate en France, peu nombreuse et inorganisée, n'a jamais eu l'occasion d'apporter sa part de vérité au débat public. L'histoire nationale croate était toujours écrite par d'autres et caricaturée par des auteurs qui se contentaient de relayer la désinformation ambiante. L'université même était fermée à toute recherche historique dérangeante, visant simplement à revisiter avec la rigueur scientifique voulue des faits jamais contradictoirement établis ou même à nuancer le procès à charge instruit en permanence contre tout un groupe humain. Dans ces conditions, on ne peut guère s'étonner de ce qu'une dizaine de membres de cette communauté ont eu à payer de leur vie sur le sol de France leur opposition, même toute pacifique, à la dictature qui les avait contraints à l'exil.

Dès la fin de l'année 1990, il a été décidé de mobiliser la capacité d'organisation et d'expression de la communauté, indépendamment des opinions politiques, des convictions religieuses ou des options philosophiques de chacun. Pour regrouper les initiatives individuelles et la soixantaine d'associations diverses existant en France (3), une structure fédérative a été mise en place à l'instar d'autres communautés, sous la forme d'un Conseil Représentatif des Institutions et de la Communauté Croates de France, qui s'est donné pour objet de défendre et représenter auprès des autorités, de l'opinion et des médias, et éventuellement en justice, les intérêts de la communauté, tout en militant pour la défense et la reconnaissance de la Croatie en tant qu'Etat (4). Ce Conseil représentatif avait vocation à adhérer à toute structure transnationale constituée aux mêmes fins au plan européen ou mondial. D'emblée ce Conseil s'est engagé dans une double action, d'explication auprès de tous les milieux concernés et d'aide matérielle aux populations victimes de la guerre d'agression.

1. L'action auprès des médias

Hormis les articles publiés dans certaines revues à caractère scientifique, la cause croate était à la fois méconnue et dénigrée dans la presse écrite, où la rubrique « Yougoslavie » était tenue par des adversaires déclarés qui y sévissaient depuis des décennies (5). Devant ce « blocage » médiatique, le Conseil représentatif a publié dès le début de 1992 son propre bulletin bilingue « Veznik » (Liaison), et l'association Solidarité France-Croatie a lancé le sien un an après, intitulé « Délivrance ». De 1993 à 1995, ont également été publiées des « Brèves », adressées notamment aux milieux politiques et diplomatiques, rapportant des informations que la presse française ne reprenait pas (6). Par ailleurs, il était rarissime de voir publier des droits de réponse ou des rectificatifs adressés aux journaux par des membres de la communauté.

Du côté de la télévision, aux refus essuyés en vue de recevoir l'ambassadeur yougoslave démissionnaire ou le dissident pacifique kosovare Adem Demaqi, prix Sakharov 1990, juste sorti des geôles yougoslaves après 30 ans de détention pour délit d'opinion, s'est ajouté le refus de retransmettre en incrustation sur les écrans, des appels à l'aide humanitaire et médicale à

destination de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine, émanant des associations liées à la communauté croate de France. C'est à partir de novembre 1991, à la suite de l'émission de Guillaume Durand « Les absents ont toujours tort » (TV5), qu'une évolution a été constatée.

Quant aux stations de radio, hormis quelques rares et brèves interventions sur les ondes au cours de l'année 1991, il a fallu attendre longtemps avant de pouvoir se faire entendre sur France-Info (chez Jean Luc Hess) ou France-Inter (chez Michel Polac).

2 L'action en direction des responsables politiques.

Au président F. Mitterrand, dont la position sur la Yougoslavie était connue, le Conseil représentatif a adressé une lettre qui a été lue le jour même (5 mai 1991) lors de la manifestation pour la paix et la démocratie en Croatie qu'il a organisée au Trocadéro (Esplanade des droits de l'Homme). Une seconde lettre du 29 juin 1991 en forme d'« Appel aux chefs des Etats démocratiques du monde », a été lue à la même date et au même endroit. Dans l'intervalle, un Mémorandum rédigé par le Conseil représentatif et signé par les représentants des communautés croates et slovènes de France et d'Europe, a été adressé le 24 mai 1991 au chef d'Etat français et à une vingtaine de hautes personnalités du monde entier (7), signalant les dangers planant sur les processus démocratiques en ex-Yougoslavie, les perversions de son fédéralisme, l'irréversibilité des options électorales en Slovénie et en Croatie. La Commission de Bruxelles a également été saisie (12 juillet 1991) de l'imminence des violences armées contre la Croatie.

Parallèlement, une dizaine de parlementaires français représentant tous les groupes politiques ont pu se rendre en mission sur place (8), les modalités de transport et de séjour étant parfois organisées de Paris par le Conseil représentatif, grâce aux réseaux établis dans les régions visitées. Certains d'entre eux ont également interpellé le gouvernement de l'époque (9), et une soixantaine de parlementaires ont même signé la Pétition pour la Paix en Croatie (26 février 1993). De nombreuses rencontres ont aussi eu lieu individuellement avec plusieurs élus nationaux, avec les membres des groupes d'amitié parlementaire France-Croatie et France-Bosnie-Herzégovine de l'Assemblée Nationale (14 février, 9 mars et 8 juin 1994), avec le président V. Giscard d'Estaing (11 janvier 1994), avec les élus de Corse (10 mai 1994), avec l'Union Interparlementaire Internationale et en présence de délégations venues de Croatie et de Bosnie-Herzégovine (Bruxelles, 27-30 avril 1994). Il convient également de signaler la pétition adressée par le Conseil représentatif au Premier ministre E. Balladur (17 avril 1994).

3. L'action à destination de l'opinion et le soutien des intellectuels.

Il est impossible de faire le compte des conférences, des participations à des séminaires et à des tables rondes qui ont été organisées dans les universités françaises (Sorbonne, Assas, Cergy-Pontoise, Orléans, Ecole Normale Supérieure, Ecole Pratique des Hautes Etudes en Sciences Sociales, etc.) ou étrangères (Fribourg en Suisse, Université libre de Bruxelles) ou dans des grandes librairies (FNAC d'Orléans et de Nancy, L'Harmattan à Paris), des rencontres avec d'autres diasporas (kosovare, hongroise) en France ou en Suisse (Lausanne), des échanges au Centre Rachi à Paris (autour du professeur R. Israel) sur la question nationale et les minorités, ou des interventions devant divers clubs (Rotary, Lion's, Kiwanis, club Unesco de Moulins, club des « Uniques » à Paris), ou autres groupements assimilés (gaullistes du Mouvement Initiative et Liberté), sans compter la coopération et les contacts avec de multiples associations à caractère humanitaire à travers la France (notamment, Pharmaciens et Médecins sans frontières, Architectes et Juristes sans frontières, Fraternité Catalogne-Croatie, Pelican, Nouvelle Solidarité, sections locales de la Ligue des droits de l'homme, etc.)

Quelques communautés chrétiennes (catholiques et protestantes) ont parfois souhaité être informées, plutôt en province qu'à Paris. Le Conseil représentatif ayant lancé un Appel le 2 août 1991 (renouvelé le 5 décembre) aux évêques de France, leur Assemblée plénière a publié une Déclaration de soutien à la Croatie le 30 octobre 1991 (10).

Au cours de ces années, le Conseil représentatif a multiplié les prises de parole partout où on le sollicitait (Bourse du Travail et Arche de la Défense à Paris, locaux municipaux ou autres à Nantes et dans ses environs, à Laval, à Orléans, à Marseille, à Lille, Metz, Mulhouse, et en des dizaines d'autres endroits en province), sans négliger les prises de contacts avec certains milieux économiques et commerciaux en vue d'éventuels projets futurs en Croatie.

Une autre initiative a consisté à coordonner les actions en justice engagées par les ambassades de Croatie, de Macédoine, de Bosnie-Herzégovine et de Slovénie, en vue de geler les avoirs de l'ex-Yougoslavie dans plusieurs banques françaises et de lever le secret bancaire sur les comptes ouverts au nom de cet Etat, au profit des Etats nés de sa dislocation. La Cour d'Appel de Paris a fait droit à ces demandes par un arrêt du 27 février 1997, confirmé par la Cour de cassation.

Outre ces campagnes d'explication de 1990 à 1995 et au-delà, plus d'une vingtaine de rassemblements de masse ont été organisés à Paris (Place du Panthéon, Trocadéro, Centre Beaubourg, Assemblée Nationale), auxquels se joignaient souvent les représentants de plusieurs autres diasporas (kosovare, macédonienne, slovène, musulmane bosniaque, balte, hongroise). En dépit d'une couverture médiatique défailante ou faible, nombre d'intellectuels y ont pris la parole à l'occasion notamment des Appels lancés aux gouvernements de l'Europe et du monde (11). Des manifestations du même genre se sont déroulées à Strasbourg, à Maastricht lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, les manifestants étant dirigés par la police vers un stade (symbole évocateur), où ils ont été confinés loin du lieu de réunion du Conseil européen.

Certains parmi les esprits les plus brillants de leur temps, ont pris fait et cause pour les pays et les populations agressés. Leurs prises de position ne procédaient pas d'un quelconque sentimentalisme, ou de la recherche d'un vain vedettariat, ni d'un parti pris inconditionnel. Ils ont porté le débat sur la place publique avec audace, mesure et discernement, partant de la seule matérialité des faits, de l'étude préalable sans a priori, objective et scrupuleuse des réalités historiques, au-delà des stéréotypes et des poncifs répercutés sans examen ni esprit critique.

C'est à la lumière de la raison et dans le droit fil de leurs engagements humanistes et universalistes que ces intellectuels ont rappelé la France, l'Europe et les puissants du monde, à leurs responsabilités et aux promesses solennellement proclamées après la victoire sur les idéologies mortifères. Rejetant tout confort intellectuel, ils ont rappelé que ce sont les valeurs les plus précieuses de la civilisation et du monde libre qui étaient menacées, dénonçant tout ce qui pouvait aggraver encore le palmarès barbare du siècle finissant. Ils ont courageusement remis en cause la mémoire falsifiée, l'inintelligence du passé et appelé à l'intelligence du présent, à la compréhension sincère des drames qui se jouaient sur le continent (12).

Refusant de prendre le chemin de l'Histoire à contresens, ils ont su toucher ce qu'il y avait de plus noble et de meilleur dans le cœur et l'esprit de leurs contemporains, parmi le peuple et les milieux ayant en charge les destinées communes.

C'est à ces grandes voix, solidaires de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine dans les épreuves, que l'on doit la prise de conscience qui a fini par survenir et prévaloir en France, car elles ont su identifier et dire à temps, ce qui était en jeu aux portes de l'Europe enfin pacifiée.

4. Les actions humanitaires.

Avant toute autre organisation, le Conseil représentatif croate, à partir du mois de mars 1991 et en quelques mois a collecté l'équivalent de 450.000 euros (3 millions de francs de l'époque). Il a ensuite essayé, sans grand succès au début, de mobiliser les grands organismes humanitaires officiels ou privés, lançant seul l'opération « SOS-CROATIE » en région parisienne avant de l'étendre ensuite à la province. De toutes les régions de France (13), des convois ont alors afflué vers les populations en détresse de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, où dès octobre 1991 une dizaine de localités croates de la région de Ravno (Herzégovine orientale) avaient déjà été ravagées par une guerre qui allait se propager au reste de la Bosnie plusieurs mois plus tard.

Entre août 1991 et juillet 1996, ce sont 457 gros transporteurs (22 à 38 tonnes), acheminés aux frais du Conseil représentatif (pour un montant de 30.000 euros) qui ont été réceptionnés par les organismes officiels croates d'aide aux centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées. Après juillet 1996 ce sont encore 45 gros camions et 60 fourgonnettes qui ont pris le chemin des pays victimes de la guerre. Au total, cette aide a représenté 993 transporteurs dont 762 grosses remorques (500 à destination de la seule Croatie) et 231 fourgonnettes. Il convient aussi de mentionner les 180 tonnes de médicaments, appareils et instruments divers expédiés de Paris, collectés et conditionnés par les bénévoles de la Section humanitaire du Conseil représentatif. Cette dernière a par ailleurs réglé l'équivalent de plus de 600.000 euros en frais d'expédition et de douane, en dépenses administratives et en formalités diverses.

Pour mesurer l'ampleur de la tâche, il suffit de rappeler que les responsables de la Section humanitaire ont été en contact permanent avec une centaine d'associations réparties dans 80 villes de France, deux tiers d'entre elles regroupant des Français bénévoles, les autres étant soit croates soit franco-croates. Car la réceptivité de l'opinion publique, ainsi que l'engagement, la générosité et la compassion de la population française envers les populations croates éprouvées ont été remarquables, se traduisant par la création de dizaines d'associations humanitaires sur tout le territoire et parfois même par l'accueil d'enfants ou même de familles entières. Sur le nombre précité de gros transporteurs, 260 d'entre eux ont en effet servi à acheminer l'aide collectée par ces associations, qui ont été mises en contact avec des sociétés de transport croates par l'intermédiaire du Conseil représentatif. A ce titre, ces mêmes associations leur ont réglé l'équivalent de quelque 525.000 euros, ce qui a en outre représenté un soutien appréciable à ce secteur de l'économie croate.

Ces actions ne représentent pas tout l'effort de l'ensemble de la communauté croate et des amis français de tous milieux qui ont participé à l'élan de solidarité envers la Croatie. A tout ce qui est ici mentionné, il faut ajouter les innombrables initiatives isolées, individuelles ou collectives. Les épreuves de la guerre ont permis de nouer des liens, de retrouver le sens de la solidarité dont la Croatie a toujours besoin aujourd'hui, notamment de la part de la France et de la Diaspora, l'une des plus nombreuses au monde, présente essentiellement en Europe, aux Amériques et en Australie-Nouvelle-Zélande, et qui demande à être un acteur majeur dans la vie du pays et pour son redressement dans tous les domaines de la vie intellectuelle, économique, politique et sociale. Les Croates de France, intégrés dans leur pays d'accueil, déjà citoyens européens, attendent d'être rejoints par leurs compatriotes vivant au pays et enfin maîtres de leur destin.

Marc Gjidara
Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris-2)
Président du Conseil Représentatif des Institutions
et de la Communauté Croates de France

Notes

- (1) De nombreux auteurs ont souligné cette vénalité, citant les noms des journaux, des journalistes et personnalités ainsi gratifiés. Voir sur ce point, F. FEJTÖ, Requiem pour un empire défunt, éd. Lieu Commun, 1988, p. 327 et s. Egalement, P. ALBERT, « La corruption du journalisme », Revue POUVOIRS, N° 31/1984 consacré à « La corruption », où l'on peut lire, p. 60 : « Après la victoire de 1918, le début des années vingt vit les journaux français « mis à l'encan » par tous les pays de l'Europe centrale et balkanique soucieux de voir défendre leurs intérêts... un des décrets-lois du 21 avril 1939 visa expressément à limiter la propagande étrangère dans la presse française ».

- (2) Il suffit de se reporter aux signatures des articles traitant des questions yougoslaves dans les journaux comme Le Monde (Paul Yankovitch), Le Figaro (Mira Trajkovitch), Le Point (Kosta Kristitch), au cours du dernier demi siècle.
- (3) Au nombre desquelles l'Association des anciens étudiants des universités croates (AMCA), qui agissait au plan culturel, et l'Association Solidarité France-Croatie, regroupant tous les autres bénévoles engagés dans l'aide humanitaire.
- (4) Publication au J.O. du 8 février 1991.
- (5) Les journaux Ouest-France et Le Quotidien de Paris ont été les plus fidèles à l'éthique et à la déontologie journalistiques françaises. Lorsque l'ambassadeur de Yougoslavie, B.Gagro, a rendu public son désaccord avec la politique liberticide du gouvernement de Belgrade, sa lettre de démission (23 septembre 1991) n'a été reprise ni par l'AFP, ni par aucun organe de presse.
- (6) C'est à cette époque qu'ont été publiés divers ouvrages, dont ceux de A. Finkielkraut (Comment peut-on être Croate ?), P. Garde (Vie et mort de la Yougoslavie), G. Péroche (Histoire de la Croatie et des nations slaves du sud), M.D. Grmek, M. Gjidara, N. Simac (Le nettoyage ethnique – Documents historiques).
- (7) Parmi lesquelles, le pape Jean Paul II, J.P. de Cuellar (ONU), J. Delors (Commission des CEE), G. Bush (USA), C. Lalumière (Conseil de l'Europe), E. Baron Crespo (Parlement européen), J. Martenson (Droits de l'homme-ONU), E. Cresson (Premier ministre), les présidents A. Poher (Sénat) et L. Fabius (Assemblée nationale), J. Lecanuet et M. Vauzelle (présidents des commissions des affaires étrangères du Sénat et de l'Assemblée nationale), D. Jacoby (Fédération internationale des droits de l'homme), J. Major (Premier ministre britannique), D. Hogg (Foreign Office), H. Kohl (Chancelier allemand), F. Gonzalez (Premier ministre espagnol), J. Andreotti (Premier ministre italien), J. Antall (Premier ministre hongrois).
- (8) Au nombre de ceux qui se sont préoccupés utilement de la gravité de la situation en ex-Yougoslavie et qui ont mesuré l'ampleur du gâchis diplomatique, il convient de citer entre autres, J. F. Deniau, C. Boutin, M. Jobert, A. Lamassoure, B. Stasi, M. Vauzelle, G. Fuchs, Ph. Herzog.
- (9) Notamment J.C. Mignon, Question orale N° 229, J.O. du 19 avril 1990, et X. Deniau, Question orale N° 45263, J.O. du 8 juillet 1991. Le député A. Vivien a transmis à M. Rocard, Premier ministre, un courrier et un dossier signalant la gravité de la crise yougoslave et la montée des périls pour l'Europe (2 décembre 1989 et 7 janvier 1990). Le même député, devenu Secrétaire d'Etat, a transmis d'autres Notes au Ministre des affaires étrangères R. Dumas (3 juin et 29 juillet 1991). Des contacts établis avec les services du Quai d'Orsay dès la fin de 1990 se sont renouvelés par la suite.
- (10) La communauté croate a trouvé une réelle bienveillance auprès du cardinal Lustiger et de Mgr Albert Rouet, qui au nom du diocèse de Paris ont confié à la paroisse catholique croate existant depuis 50 ans et toujours dépourvue de lieu de culte, l'église désaffectée des saints slaves Cyrille et Méthode (20^e arrondissement), vouée à la destruction, que les fidèles et ouvriers croates ont restaurée, reconstruite et rendue au culte, principalement à leurs frais et par leur labeur, et à une époque où il leur fallait aussi contribuer à relever les ruines de centaines d'églises et de chapelles détruites dans leurs régions d'origine. Les engagements pris en 1990, qui liaient en principe les successeurs et l'institution elle-même, sont remis en cause par les autorités diocésaines actuelles, qui ne sont plus animées des mêmes sentiments, convoitent un bien désormais bien aménagé, bien équipé et devenu enviable, et exigent aujourd'hui la suppression de cette paroisse croate et le départ de la Mission catholique de Paris, qui couvrait aussi les communautés du Nord et de l'Est de la France.
- (11) Parmi les plus assidus, citons A. Finkielkraut, P. Bruckner, F. Fejtö, A. Le Brun, J. Julliard, P. Garde. Leur « Appel » publié dans Le Figaro du 23 juin 1992 a également été signé par J. Friedel, A. Frossard, A. Minkowski, O. Mongin, P. Thibaud, F. Furet, H. Carrère d'Encausse. Parmi les politiques, ont pris la parole le 25 juin 1992, place du Panthéon, J.M. Daillet député de la Manche et Vice-président de l'Internationale démocrate chrétienne, B. Stasi député de la Marne, H. Bouchardeau députée du Doubs et ancienne ministre. S'est aussi exprimé au nom de Médecins sans frontières, R. Brauman.
- (12) Il suffit de mentionner certains des écrits publiés par quelques uns d'entre eux, sous les titres suivants : « Vukovar, Sarajevo Grozny » (P. Bruckner), « Impossible neutralité » (P. Canivez et G. Coq, « Les intellectuels, la politique et la guerre », « L'affaire de tous », « L'injonction de Buchenwald », « Crime parfait », « Les mots et la guerre » (A. Finkielkraut), « Un Pearl Harbor moral » (A. Glucksman), « La chute de Vukovar » (L.L. Lambrichs), « Guernica s'appelle aujourd'hui Vukovar » (A. Le Brun).
- (13) Principalement de Normandie, Bretagne et Vendée, d'Alsace-Moselle, du Nord et du Dauphiné, de Corse et de Côte d'Azur.